
DANS L’AFFAIRE DE la *Loi sur les assurances*, RSO 1990, chap. I.8, dans ses versions successives (la « Loi »), en particulier les paragraphes 392.5, 392.5 et 407.1;

ET DANS L’AFFAIRE DE Saadia Ali (« M^{me} Ali »).

ORDONNANCE DE RÉVOCATION DE PERMIS

M^{me} Ali est titulaire d’un permis d’agente d’assurance vie et d’assurance accidents et maladie depuis le 4 juillet 2007, conformément à la Loi (numéro de permis 07097633). Son permis actuel expirera le 12 août 2023.

Le 3 juin 2022, la directrice, contentieux et application de la loi (la « Directrice »), par délégation de pouvoir du directeur général de l’Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (le « Directeur général »), a délivré un Avis d’intention visant à révoquer le permis d’agent d’assurance vie de M^{me} Ali (l’« Avis d’intention »).

Une demande d’audience (formulaire 1), datée du 20 juin 2022, a été remise au Tribunal des services financiers (le « Tribunal ») à l’égard de l’Avis d’intention.

Le 17 février 2023, M^{me} Ali a retiré sa demande d’audience, et le 22 février 2023, le Tribunal a clos l’affaire. La présente Ordonnance est rendue aux termes d’une transaction conclue par M^{me} Ali et la Directrice.

ORDONNANCE

Le permis d'agent d'assurance (numéro de permis 07097633) délivré à M^{me} Ali est, par la présente, révoqué pour les motifs énoncés dans l'Avis d'intention.

FAIT à Toronto (Ontario), Le 7 mars 2023

Elissa Sinha
Directrice, contentieux et application de la loi

Par délégation de pouvoir du directeur général

If you would like to receive this order in English, please send your request by email immediately to: contactcentre@fsrao.ca.